



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2, rue Romain Rolland 21000DIJON
Tél.: 03 80 67 01 14 Mob.: 06 76 15 06 78
E-mail: fnefco21@gmail.com

CSA 28 Juin 2023 Déclaration

Ce CSA est le dernier d'une **année scolaire particulièrement mouvementée**, marquée par un conflit majeur sur la réforme inutile et injuste des retraites. Passé en force par tous les moyens autoritaires que lui donne la constitution, le gouvernement met à profit ses « 100 jours d'apaisement » prétendu, pour tacler les personnels sur les vacances et le temps scolaire, faire des annonces intempestives sur les collèges REP alors qu'il envisage une réforme de l'Éduc prio qui risque d'en saper les fondements. Il en profite surtout pour défoncer le statut de la fonction publique avec le Pacte, et proposer des pseudo revalorisations passant presque entièrement par de l'indemnitaire. Comment, dans ces conditions, rendre le métier attractif et résoudre la crise du recrutement ? La réalité des concours est éloquente et le manque d'enseignants est criant.

Dans le premier degré en particulier, les DSDEN ont d'ores et déjà annoncé l'élargissement du **recrutement** sur la liste complémentaire et recherchent des berceaux supplémentaires pour les nouveaux stagiaires. Nous souhaiterions avoir de plus amples informations : combien de recrutements sont actuellement prévus sur la liste complémentaire ? Quelle répartition entre les départements ? La FNEC FP FO continue à demander que l'intégralité des listes complémentaires soit recrutée (une lettre envoyée au recteur attend sa réponse).

Le Pacte a fait l'objet d'un CSA de présentation que nous avons boycotté dans le but de faire comprendre la force exceptionnelle du rejet que suscite le Pacte, même parmi ceux des enseignants qui s'apprêtent pour des raisons diverses à en signer. Bien des attaques ont été portées au statut avec les réformes précédentes, mais le Pacte est plus grave car il fait entrer le statut en contradiction voire en concurrence avec un contrat. Les parts fonctionnelles font toutes l'objet d'une lettre de mission qu'on signe non pas auprès du ministère ou du rectorat mais auprès du supérieur hiérarchique le plus immédiat, le plus local. Cette lettre engage à effectuer des tâches et missions précises ou non, chiffrées en heures ou non.

Dans le premier degré, les PE sont incités, en fin d'après-midi ou le mercredi (sans doute parce qu'il sont désœuvrés ?), à aller faire des cours de soutien en Français et Maths à leurs anciens CM2 (sans doute parce qu'ils n'ont pas fait leur travail l'année d'avant ? ou parce que leurs collègues du collège sont en train de ne pas faire le leur ?). L'objectif du ministre Ndiaye est clair : il pense contraindre les personnels pris à la gorge par l'effondrement de leur pouvoir d'achat à s'engager dans un dispositif remettant en cause leur corps et leur statut, et qui ne vise qu'à les opposer les uns aux autres. La FNEC-FP-FO dénonce ce chantage odieux qui place d'ailleurs, une nouvelle fois, les directeurs en première ligne.

Avec son pacte, le ministre tente également de faire prendre en charge les missions des **enseignants spécialisés** des RASED et des structures spécialisées dont le démantèlement se poursuit. En effet, l'acte 2 de l'école inclusive vise entre autres à fusionner les AESH et les AED et à supprimer les structures. Nous refusons cette évolution et la logique selon laquelle les enseignants doivent être à eux-mêmes leur propre recours, et s'entendre répondre, à toutes les difficultés : « interrogez vos pratiques pédagogiques ! ».

La FNEC FP FO exige des moyens dans les réseaux d'aide, des places dans les structures spécialisées, des départs en formation, le recrutement de PsyEN et l'abandon des contre-réformes et notamment de l'acte 2 de l'école inclusive.

Dans le second degré, les intitulés des parts fonctionnelles, surtout celles qui ne sont pas chiffrées en heures, sont si vagues qu'on peut même y faire rentrer des tâches relevant d'obligations réglementaires de service. Les retours qui nous parviennent des établissements montrent que la liste des missions que les chefs d'établissement ont fait entrer dans le pacte est très longue, et surtout très variable. Immanquablement, des missions essentielles finiront par glisser dans le Pacte, et sortiront du cadre clair du statut national et commun à tous, pour entrer dans celui d'un contrat de gré à gré (mais pas d'égal à égal). C'est la fin de l'indépendance des fonctionnaires, et avec elle, celle de l'école de la République et de l'égalité de traitement des élèves. Il est vrai que dans le Second Degré, avec la réforme Blanquer qui fait du bac un diplôme local, cette égalité n'est déjà plus de mise. La FNEC FP FO revendique un retour au bac fondé sur des épreuves nationales, terminales, disciplinaires, ponctuelles et anonymes.

Quant au **mode de présentation et d'incitation au Pacte**, on touche au grandiose. Les chefs d'établissement sont sommés de mettre en place le Pacte sans aucun texte réglementaire, avec les moyens du bord, c'est-à-dire guère plus qu'un Powerpoint et ce qu'ils peuvent déployer en habileté personnelle. Dans leur campagne pour caser du pacte, la carotte semble plus souvent employée que le bâton, mais il y a ici ou là des manières d'informer les collègues qui ressemblent fort à du chantage (par exemple au collège de Chevigny). Main de fer, et/ou gant de velours, de toute façon, le nombre de missions des Perdir va encore augmenter avec ce Pacte et la pression qu'ils subissent risque d'avoir des répercussions ; la FNEC FP FO rappelle la revendication d'ID-FO de convoquer une F3S-CT sur les conditions de travail et les RPS des chefs d'établissement.

Le budget alloué au Pacte laisse songeur. Nous nous appuyons sur quelques exemples. Le collège de Montchapet, se bat depuis des mois contre une dotation horaire notoirement insuffisante. 26 parts fonctionnelles à placer : 6 sur du RCD à 18h, le reste réparti en missions inquantifiables ou en missions à 24h. Si on compte une moyenne de 20 HSE par part fonctionnelle, cela fait 520 HSE. A raison de 36 HSE pour faire une HP, le Pacte représente pas loin de 15 HP ! De même, les enseignants de Bachelard qui, ce matin, étaient mobilisés devant leur établissement, ont voté une motion lors du dernier CA et pointent clairement le scandale du Pacte : « *Ce pacte est loin de contribuer à la revalorisation attendue des personnels enseignant et d'éducation et conduit à un alourdissement de leur charge de travail. (...) Nous dénonçons l'aberration qui consiste à entasser plus de 30 élèves par classe 26h dans la semaine et à faire croire à leurs parents que leurs problèmes seront résolus en une heure de soutien.* » Il en va de même dans les établissements qui

ont passé toute l'année à demander des heures pour abonder leur DHG (Sombornon, Brazey, Croix des Sarrasins, etc.) et dans ceux qui en demandent maintenant au vu des effectifs plus importants que prévu auxquels ils doivent faire face (à Marsannay, à Selongey, etc.). Dans tous les collèges et lycées, combien de classes pourrait-on ouvrir avec les moyens alloués au Pacte ? Combien de doublages ou d'allègements d'effectifs pourrait-on aménager ? Les enseignants ont besoin d'effectifs moins chargés et de bonnes conditions de travail, ils n'ont pas besoin de missions supplémentaires. Ils ont déjà un statut, ils n'ont pas besoin d'un contrat.

Dans les départements, dans de nombreuses écoles, la majorité des collègues refusent collectivement ce pacte. Certains EPLE adoptent des motions pour faire connaître cette décision. La FNEC FP FO revendique avec eux l'abandon du Pacte, ainsi que la création de tous les postes et de toutes les divisions nécessaires pour travailler avec des effectifs supportables et dans des conditions de travail décentes.

Pour la voie Professionnelle, le Pacte, au service des « 12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises », est l'outil de la mise en place de la **réforme Grandjean**. En effet, certaines missions (Bureau des Entreprises, adaptation de l'offre de formation, partenariats extérieurs, ...) découlent de la réforme de la Voie Professionnelle. Elles vont inféoder la formation professionnelle aux besoins des entreprises. Le choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises devrait plutôt être la formation complète avec des contenus disciplinaires et des diplômes nationaux qui permettront aux jeunes de s'adapter à l'évolution ou bien changer de métier. La formation générale, professionnelle et citoyenne ne peut pas se réduire à une logique d'employabilité.

L'ensemble du pacte et de cette réforme relèvent du mépris et de la méconnaissance de l'engagement des enseignants auprès des élèves qu'ils accueillent. Cette réforme est une attaque de trop qui va détruire l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire au sein de l'Éducation Nationale. Ce n'est pas le fractionnement du « 6-Pack » de missions en LP qui va résoudre le problème. Quel amateurisme ! Est-ce l'approche de l'été qui encourage le ministère à lancer les soldes. ? Réduction sur le pacte ! -33 %, -66 % voire -83,3 % ! Si les « Packs » de 6 missions n'ont pas trouvé preneur, permettons 4, 2 ou 1 seule mission ! Par pack de 6 ou à l'unité, les pactes ont été refusés en bloc car les enseignants ne sont pas dupes. Ils veulent une revalorisation des salaires et non pas effectuer des missions qui reviennent à travailler beaucoup plus pour gagner un peu plus.

Pour la FNEC FP FO, aucune mission supplémentaire ne doit conditionner les revalorisations : nous revendiquons une revalorisation d'au moins 10 % tout de suite, et l'ouverture de négociations pour le rattrapage des 25% de pouvoir d'achat perdus depuis l'an 2000.

Quant au bureau des entreprises qui est un autre point à l'ordre du jour, la FNEC FO FO y est opposée. Le principe comme les modalités sont contestables. Sur les modalités, 2100 bureaux étaient prévus ; avec les regroupements, les BdE seront partagés entre 2, 3, voire 4 établissements, ce qui va créer des instances locales de pression d'autant plus fortes qu'elles sont ainsi étendues à plusieurs établissements chapeautés ensemble. Cette instance est la porte d'entrée des entreprises

dans les établissements qui pourraient se retrouver prescriptrices dans l'offre de formation des établissements concernés. Le but n'est-il pas de mutualiser avec les CFA, publics dans un premier temps, voire privés ? Cela risque aussi de forcer la main aux équipes pour intégrer dans leurs effectifs une part d'élèves en apprentissage ; et à terme, d'entraîner des suppressions de postes de DDFPT, à commencer par ceux de leurs adjoints, devenus inutiles.

Dernier point à l'ordre du jour : les administratifs.

Nous aurons des remarques plus précises à faire sur **les évolutions de postes** lors de ce CSA. Sans entrer dans le détail, si l'on peut se réjouir d'une requalification des postes dans une catégorie supérieure, de nombreuses questions restent posées : pourquoi le nombre de ces requalifications ne colle-t-il pas tout à fait avec celui des documents du GT de janvier ? Pour 16 requalifications envisagées, combien avaient été demandées par les EPLE ou les services déconcentrés ? Y a-t-il une personne pressentie sur chacun de ces postes et quelles garanties avons-nous qu'aucune mobilité ne sera forcée ? La FNEC FP FO revendique une opération d'une plus grande envergure pour requalifier tous les postes qui doivent l'être et créer ceux qui manquent encore.

Enfin, nous avons été alertés d'une initiative de la Région qui **semble prendre les devants par rapport à la loi 3DS**. En effet, la région va voter un avenant à la convention d'objectif et de moyen le 7 juillet pour la mise en application de la loi 3DS. Cet amendement a été vu en groupe de concertation le 6 avril dernier/ Lors de cette réunion, il manquait la plupart des gestionnaires (tous comptables et en plein comptes financiers), ainsi que des documents préparatoires puisque le projet n'avait d'ailleurs pas été envoyé au préalable.

L'avenant prévu par la région amplifie son emprise sur les gestionnaires, au-delà des trois domaines dans lesquels la loi 3DS lui donne une autorité fonctionnelle. La FNEC FP FO, déjà opposée à la loi 3DS qui territorialise l'École de la République, est encore plus farouchement opposée à l'extension de sa portée. Elle demande des explications sur cet amendement de la région et rappelle sa revendication d'une abrogation de la loi 3DS.